

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'AMI DE LA RELIGION

DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, POLITIQUE ET COMMERCE.

12s. 6d. par ANNEE.

"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

par ANNEE. 12s. 6d.

BUREAU DE REDACTION: Rue Ste. Famille, No. 11.

QUEBEC, LE LUNDI MATIN, 26 NOVEMBRE, 1849.

BUREAU DE REDACTION: Rue Ste. Famille, No. 11.

EN VENTE.

LE CALENDRIER ECCLESIASTIQUE DE QUEBEC, POUR 1850,

IMPRIME CI-DEVANT PAR M. NEILSON.

LE SOUSSIGNÉ informe MM. les Curés et les Marchands des campagnes des Diocèses de Québec et de Montréal, qu'il a seul le privilège d'imprimer le *Calendrier Ecclesiastique de Québec*, ci-devant imprimé par M. Neilson. En conséquence les marchands qui désireront se procurer ce Calendrier, voudront bien s'adresser directement au bureau de l'Ami de la Religion et de la Patrie, 14, Rue Ste. Famille, près du Séminaire de Québec.

Ce Calendrier imprimé sur caractères neufs, contiendra pour l'avantage de la classe commerciale:

UN TABLEAU DES COURS DE JUSTICE, d'après le dernier bill de Judicature.

UNE TABLE D'INTÉRÊT, à 6 par cent,

UNE TABLE D'ESCOMPTE, ainsi qu'un

TABLEAU DES BANQUES, marquant les jours où elles

se comptent.

On pourra se le procurer aussi chez MM. J. & O. Crémazie; J. T. Brousseau; T. Cary et M. Amiot, marché de la Basse-Ville.

Prix à la douzaine, 2s.—Par 12 douzaines, (1 grosse), 21s. 6d.—Par copie, 6 sous.

STANISLAS DRAPEAU,

Québec, 23 novembre, 1849.

Bureau du prêt aux Incendies.

HOTEL DE PARLEMENT, Québec, 1er juin 1849.

AVIS est par le présent donné à ceux des Incendies qui n'ont pas encore payé l'intérêt de leur obligation en vertu de leurs obligations du 1er décembre 1847 et 1848, qu'ils aient à payer immédiatement au soussigné, inon et passé le 1er décembre prochain ils seront, tous indistinctement poursuivis.

FELIX GLACKEMEYER.

Pour être publié.

Le Livre des Formes

LÉGALES

pour la

TRANSACTION DES AFFAIRES

adapté pour l'usage

DES

MARCHANDS, COMMIS, OUVRIERS,

FERMERS,

ainsi qu'à toutes

les personnes dans la vie privée.

AUSSI.

Table de Profit et d'Es-compte; table d'intérêt à 6 et 7 par cent; table d'échange en Angleterre sur différent taux, venant depuis neuf jusqu'au seize par cent de primium; le courant converti en sterling et les sommes d'argent convertis en piastres et cents.

Par W. H. RICHMOND,

Auteur de la "Tenure des Livres en partie double."

Prix: 6s. 3d par copie, payable lors de la livraison de l'ouvrage.

Cet ouvrage est publié en anglais. On s'abonne aux bureaux de ce journal. Québec, 14 nov. 1849.

BANQUE DE QUÉBEC.

AVIS est par le présent donné qu'un dividende de 2 p. 0/0 sur le fonds capital de cette banque, pour le semestre courant, est arrêté de ce jour et sera payable le ou après le CINQ décembre prochain.

Par ordre,

NOAH FREER

Caissier.

Québec, 9 novembre 1849.

CHARLES BAILLARGE.

PRATIQUE et enseigne l'Architecture, l'Arpentage, et le Génie Civil. Rue St. François, No. 12. Québec, 4 Juillet 1849.

Nouvel Etablissement.

LE Soussigné à l'honneur d'informer le public qu'il a ouvert un établissement comme

IMPRIMEUR

Libraire et Papetier.

RUE BUADE, 9 RUE BUADE, Haute-Ville, Haute-Ville, QUÉBEC.

Il vient de recevoir par le C. J. N. D. A. de Glasgow, un assortiment considérable consistant en PAPIER de toutes qualités et descriptions, Plumes d'acier, de Gillott et Perry, en cartes et en boîtes. Plumes de Cigne et d'Oie, Enveloppes, Cire à cacheter, Encre, Encrriers, Pupitre portatif, Porto-fouilles Papier à musique, Carton, Dessin de Londres, Cartes, Plumes d'Or, etc., et autres articles de goût et d'utilité trop nombreux à détailler dont un catalogue sera publié dans le cours de la semaine.

Une grande variété de LIVRES D'ÉCOLES, Dictionnaires, Atlas, Cahiers.

Le soussigné espère par sa longue expérience dans cette branche de commerce, acquise dans un des plus anciens établissements, et par une stricte attention aux affaires mériter une part du patronage public.

J. T. Brousseau.

Québec, 28 mai, 1849.

JOS GAUVIN,

No. 1. Rue La Fabrique, Haute-Ville, QUÉBEC.

LE Soussigné prend la liberté d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il vient d'ouvrir un magasin de

Quincaillerie et Ferronnerie.

dans la maison ci-devant occupée par M. Labrie. Son fonds de magasin est au complet, et il ose assurer qu'on trouvera chez lui tous les effets dont on aura besoin, à des prix très modérés. L'expérience qu'il a acquise dans cette branche de commerce, et la ponctualité avec laquelle les pratiques seront servies, devront lui mériter une part du patronage public.

Rue La Fabrique. Vis-à-vis le magasin de M. Brousseau.

JOS. GAUVIN.

Québec, 25 mai 1849.

Guitares Françaises.

DE la manufacture de Hussen et Duchêne, à Paris, à vendre par les Soussignés.

AUSSI.

Cordes françaises pour Guitares et pour violon.

J. & O. CRÉMAZIE.

Québec, 4 juin, 1849.

AVIS.

LES personnes qui désireraient louer des bancs dans la chapelle des M. M. de la Congrégation, pourront s'adresser à

A. DURAND, Trésorier.

Québec, 8 Oct. 1849.

FRANCE.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Présidence de M. DUPIN aîné, Séance du 20 octobre.

Discussion sur les affaires de Rome. (Suite.)

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des projets de loi relatifs à des allocations de crédits supplémentaires et extraordinaires aux ministres des affaires étrangères, de la marine et de la guerre, pour l'expédition de Rome.

La parole est à M. Victor Hugo, pour un fait personnel; il est très enroué et réclame le plus profond silence.

M. Hugo.—Hier, dans un moment où j'étais absent, l'honorable M. de Montalembert a dit que les applaudissements d'une partie de l'Assemblée... que les applaudissements qui soulevaient de vives émotions par les souffrances de malheureux peuples étaient un châtement pour moi.

Les châtements, je les accepte et je m'en honore. (Approbation à gauche.) Il est d'autres applaudissements que je laisse à qui veut les prendre. (Réclamation à droite.—Approbation à gauche.)

M. V. Hugo, se tournant vers la droite. Si vous voulez bien m'écouter, vous m'avez mieux compris ma phrase; je dis que les applaudissements que je laisse à qui veut les prendre sont ceux des bourreaux de la Hongrie et des oppresseurs de l'Italie. (Explosion d'approbation à gauche.)

Il fut un temps, et que M. de Montalembert me permette de le lui rappeler, il fut un temps où il faisait de son talent du meilleur emploi. (Approbation nouvelle à gauche.—M. de Montalembert sourit.) J'étais alors avec lui; aujourd'hui, il est contre moi. C'est qu'il a passé du côté de ceux qui oppriment, et que je suis resté du côté de ceux qui sont opprimés. (Vive approbation à gauche.—Rumeurs à droite.)

M. Em. Arago.—Au point où nous en sommes de la discussion des affaires de l'Italie, je ne reviendrai pas sur les préliminaires de l'expédition ni sur le but avoué et accompli de notre intervention. Je ne me donnerai la triste satisfaction de prouver encore une fois que le Ministère a parlé tout autrement qu'il n'a agi, qu'il a agi autrement qu'il avait parlé avant-hier, et qu'il parle autrement qu'il agissait il y a quelques jours seulement. Je le déclare, les ministres ont oublié la parole engagée devant l'Assemblée, dont ils ont eu le vote; pas le mien, Dieu merci. (Ah! ah!—Hilarité et murmures.) Ils ont méconnu les principes fondamentaux de notre droit constitutionnel. Chacun de nous est assez éclairé sur les tendances et les actes des hommes qui gouvernent la France. Ce que je veux...

Une voix à droite.—C'est un portefeuille!

Une autre voix du même côté.—Ou une ambassade! (Hilarité générale.)

M. Em. Arago.—Ce que je veux, c'est constater d'abord la situation déplorable où nous a mis le Gouvernement, et rechercher ensuite s'il est encore une situation honorable, possible pour nous dans la question romaine.

L'orateur entre dans le fond de la question. (S'adressant au président du conseil.) Voulez-vous savoir quelque chose qui ne vous sera annoncé que demain?... (Hilarité à droite.) Oui, je vous ai dit que le Pape entrerait à Rome; eh bien! il n'y entrera qu'avec les Italiens et l'Autriche même; mais jamais tant que les Français resteront à Rome; il n'accordera rien de plus que le proprio motu; si, il accordera quelque chose encore de plus, et ce quelque chose, c'est à la sollicitation de l'Autriche!

Une voix.—Il l'accordera, toujours! (Quelques membres de l'extrême-gauche réclament contre le bruit qui se fait dans une tribune des journalistes.—M. le président adresse des observations sur la nécessité de garder le silence.)

M. Em. Arago répond ensuite au discours de M. de Montalembert, dont il s'attache à combattre toutes les idées. Il termine par ces mots: Rappelez-vous que l'histoire est toujours là; et que l'histoire redira vos noms inscrits comme ceux des

persécuteurs des peuples opprimés. (Vive approbation à gauche;—violentes rumeurs à droite.)

Plusieurs représentants.—Aux voix! aux voix!

M. le général Oudinot et M. O. Barrot se rencontrent au pied de la tribune et hésitent à monter.

Plusieurs voix.—Le général Oudinot! M. Oudinot cède la tribune à M. le président du conseil.

Plusieurs voix.—Assez, assez. Aux voix! aux voix!

M. le Président.—La parole est à M. le président du conseil.

M. O. Barrot, président du conseil. Je n'ai pas voulu laisser clore ce débat avant de bien préciser la question posée devant l'Assemblée, la portée du vote à rendre. Ce vote est à mes yeux un jugement. Il ne faut qu'il régné aucune équivoque. Nous avons voulu, après avoir exposé les résultats déjà obtenus, exposer ceux que nous poursuivons encore. Nous avons voulu que cette Assemblée fût appelée à porter un jugement.

Nous avons voulu que de son sein se détachât un cri de conscience capable d'arrêter le Gouvernement ou de le fortifier. Nous avons voulu une adhésion motivée, consciencieuse et éclairée.

C'est pour cela qu'avant que cette discussion soit fermée, cette discussion où se sont fait entendre les grandes fractions de l'Assemblée, et les nuances même, j'ai voulu serrer et préciser le débat.

J'ai entendu depuis deux jours des jugements, bien des appréciations. J'ai entendu des revues rétrospectives stériles, mais il faut du positif. Voilà comment les questions se posent.

Le gouvernement de la France, dans les demandes qu'il a formulées et dans celles qu'il formulera encore, exagère-t-il son droit, compromet-il les intérêts de la politique française? n'a-t-il demandé des choses injustes? Dans les moyens qu'il a employés, est-il sorti de la réserve qui lui est imposée? n'a-t-il demandé des choses impolitiques ou injustes?

Vous le voyez, c'est sur le but et les moyens de notre expédition que l'Assemblée aura à se prononcer. Assurément, dans sa toute-puissance, elle peut manifester son opposition au Gouvernement par une réduction de crédit ou par tout autre moyen. Cela est si facile qu'en vérité je ne crois pas qu'il y ait eu une occasion politique où la volonté d'une assemblée puisse se dessiner d'une manière plus franche et plus utile. (Très bien! très bien!)

Lorsque l'expédition a été demandée et ordonnée par l'Assemblée, nous en avons déterminé le caractère, nous en avons précisé le but. Son caractère, c'était l'action propre et indépendante de la France. Au moment où les affaires de Rome entraient dans une crise imminente, la France était dans cette alternative, ou de s'abstenir, et alors l'Autriche, en vertu de sa victoire, et les puissances catholiques, en vertu de leur droit, agissaient seules.

Laisser faire, s'abstenir! l'honorable M. Cavaignac l'a dit: c'était le déshonneur! oui, c'était le déshonneur! Personne ne l'a demandé.

Il y a eu une opinion sérieuse, je le sais. Celle-là seule était sérieuse... car il y a des opinions bâtarde qui se sont ralliées autour d'elles. C'est celle qui émanait du haut de ses bancs (Montrant la Montagne) c'est celle qui proposait de reconnaître la République Romaine. (A gauche: Oui! oui!) Celle-là voulait proclamer une solidarité entre la République française et la République romaine. C'était à la vie, à la mort! (On rit.) Cette opinion voulait mettre notre épée au service de cette solidarité, lui prodiguer nos trésors. Mais c'était jeter un défi à l'Europe! (Mouvement.)

Aussi, ceux qui avaient présenté cet ordre du jour, l'honorable M. Ledru Rollin, et j'en parle avec tous les ménagements qu'on doit à un homme dans sa position; ceux, dis-je, qui l'avaient présenté, l'ont retiré; ils n'ont pas osé aller jusqu'au fond d'une pareille proposition, ils ont reculé devant la guerre universelle.

Et ce n'était pas même, Messieurs, une question de conflit d'influences, c'était la guerre avec l'élément le plus sympathique à notre pays, la guerre avec la catholicité.

(Vive approbation.) Un homme politique serait bien léger s'il faisait mépris des convictions religieuses.

Non, ce n'eût pas été seulement un conflit avec l'Europe entière, c'eût été la guerre avec la catholicité intérieure elle-même (nouvelle approbation), c'eût été la plus insigne folie.

Que restait-il donc à faire? Je vous défie d'indiquer autre chose que ce qui a été fait en présence de ces deux alternatives: ou bien l'abstention avec le déshonneur, ou bien la guerre avec l'Europe pour cette solidarité. Qui je vous défie de trouver autre chose d'une intervention armée, une intervention libre, indépendante, avec un arbitrage appuyé au besoin par la force.

C'est ce qui a été fait. Mais les insensés qui exerceraient alors leur influence sur la population romaine... (Rumeurs à gauche;—très bien! à droite), ces insensés n'ont pas renoncé à leurs coupables projets. La France a rencontré la guerre, une résistance folle et insensée.

C'est que, ainsi que l'a dit l'honorable M. O. Barrot, il y a une faction cosmopolite qui ne veut de rien et qui croit à la possibilité de tout ce qu'elle désire. (Approbation.)

Eh bien! lorsque la question était, en d'autres termes, lorsque les choses étaient intactes; quand l'Autriche n'aurait pas encore entamé une seule parcelle du territoire italien; si, à ce moment, l'Autriche avait voulu que la France eût été acceptée, croyez-vous que l'influence de la France n'eût pas alors été plus forte qu'elle ne l'est aujourd'hui? (Vive approbation.)

Lorsqu'on n'a pas voulu de notre arbitrage, il a fallu s'imposer; il a fallu vaincre la résistance par la force. C'est ce que nous avons fait, mais après avoir fait preuve d'une patience exagérée peut-être.

Vous parlez d'engagements pris envers le peuple romain. Ces engagements, nous pouvions les considérer comme brisés par la nécessité qu'on nous avait faite de recourir à la force. Mais nous nous sommes regardés comme engagés envers nous-mêmes.

Et lorsque nous sommes, grâce au courage héroïque de nos soldats, entrés dans Rome, qui nous était ouverte sans conditions sans capitulation, ce jour-là, nous avons repris nos engagements primitifs; nous n'avons tenu aucun compte, nous n'avons gardé aucun ressentiment ni des violences, ni des menaces, ni des insultes. (Bravo! bravo!)

Il n'y a pas d'autre politique dans le monde qui fasse ces choses-là. Il n'y a que la politique française. (Applaudissements prolongés.)

A Dieu ne plaise que je cherche à aggraver les difficultés, à irriter des résistances que nous ne désespérons pas de vaincre! Je me sens dans le cœur un assez profond respect, assez de vénération pour le chef de la catholicité pour ne pas douter qu'il se laisse aller aux élans généreux dont il a donné le noble spectacle à l'Europe. (Très bien! très bien!)

M. le général Cavaignac a donné hier quelques explications où je ne voudrais pas le suivre. Cependant le général Cavaignac a une autorité trop grande et trop justement méritée, pour que je laisse passer, sans protestation, ce qui semblerait résulter de ses paroles, à savoir, que l'idée de l'intervention a surgi tout à coup qu'elle n'était pas en germe dans les premières mesures émanant de l'ancien chef du Pouvoir exécutif. Rappelez-vous que dès ce moment on reprocha, non sans quelque fondement, à M. le président du conseil d'envoyer une force armée qui était inutile, si l'on ne convenait pas qu'elle pouvait nous engager dans un conflit possible.

Qu'auriez-vous dit si, quand Louis XVI était sous la surveillance des agents de la Convention, qu'auriez-vous donc dit si l'Espagne, se fondant sur les raisons de parenté, avait voulu soustraire Louis XVI à cette surveillance? Eh bien! c'est ce que l'on a fait vis-à-vis de la République romaine pour le Pape!

Je ne veux pas élever un conflit avec les ministres d'une autre époque. Je pourrais lire un passage d'un discours de M. Dufaure, qui n'a pas été désavoué par M. le président du conseil, et dans lequel l'intervention pour défendre le pape était indépendante du Pape était présentée comme l'objet de la sollicitude du Gouverne-

ment. Et puis, quand on a cru un instant à une intervention purement italienne, à une intervention de famille en faveur du Pape, une interpellation eut lieu dans cette Assemblée en faveur du pouvoir temporel du Pape. Eh bien ? j'ai repassé cette discussion, j'ai relu les nobles paroles de M. Coquerel, qui déclarait solennellement que c'était l'honneur de la France de sauvegarder l'indépendance du Pape.

C'est lorsque nous avons vu que la conférence de Gaète avait repoussé l'action commune, qu'elle était décidée à avoir recours à l'action particulière de l'Autriche, que nous avons demandé des fonds à l'Assemblée. Il y avait là un danger éminent la liberté et l'humanité pouvaient en souffrir, nous sommes intervenus.

Ainsi, entre toutes les parties intéressées, il y a eu accord tacite sur ce point que nous étions les préservateurs de la liberté. M. Thiers lui-même disait, dans la discussion sur le Piémont : En Italie, notre devoir est d'empêcher la liberté de se livrer à des écarts insensés, le despotisme de se livrer à des réactions déplorable.

Voilà la pensée de l'expédition romaine : voilà la pensée de la grande majorité qui s'est dévouée à la défense de l'ordre et qui n'a pas abandonné les droits de la France envers la liberté.

Maintenant, notre conduite n'est-elle pas tracée ? Je le dis avec regret, si, dans le premier moment où nous sommes entrés à Rome, le Pape, confiant dans son Peuple, s'était présenté à lui, je ne doute pas que toutes les difficultés ne se fussent apaisées. Je ne doute pas que, face, cœur à cœur, la France et lui ne se fussent entendus en faveur de l'humanité et de la liberté.

Il y a eu le rétablissement des tribunaux ecclésiastiques. Tous ces actes étaient une déviation aux résultats que nous attendions de notre expédition et de notre diplomatie.

Je pourrai bientôt que c'était une déviation à des promesses faites. (Mouvement) C'est à ce moment précis que je dois expliquer un document qui a tenu une si grande place dans cette discussion. Oui, le président de la République a fait ce qu'il avait fait dans un autre moment. Il a fait entendre le cri de la conscience française. (Très bien !)

Il l'a dit et proclamé à la face des passions. Il n'a pas craint d'attirer sur lui les violences d'un parti qui se sont changées en un acte d'intimidation.

C'est sa conscience qui a parlé, dans la crainte de voir le rétablissement des abus. Il s'est indigné ; et de même qu'il avait protesté dans l'intérêt de notre armée, il a protesté dans l'intérêt de notre honneur. (Approbation.)

Il a été conséquent. Cette lettre était la traduction fidèle de toutes nos notes diplomatiques ; elle ne contenait rien qui ne soit dans nos notes : l'athéisme, la sécularisation du pouvoir, un gouvernement libéral ? Mais c'était là précisément ce que nous demandions dans toutes ces notes, et ce sera toujours le but des instances de notre diplomatie. (Vive approbation.)

Il fallait mettre un terme à une situation dangereuse, à une incertitude pleine de dangers, envenimée sans cesse par la calomnie. La lettre est venue, et elle a été un bienfait.

Messieurs, on a fait une opposition entre ces deux pièces, le *Motu proprio* et la lettre du président de la République ; on a voulu établir un antagonisme complet entre ces deux documents.

M. V. Hugo, — Oui !

M. O. Barrot, — Je suis bien aise de l'entendre répéter par vous-même. On nous a dit, Voilà deux pièces et qui se contredisent, choisissez l'une ou l'autre.

Messieurs, la réponse a été déjà faite par M. de Tocqueville. Nous choisissons notre politique à nous, la politique de nos notes, qui ne sont nullement contraires à la lettre du Président. Et quant au *Motu*

le talent me tenait sous un charme tel que j'avais peine à reprendre mes convictions. (Marques d'attention.)

Il faut pardonner à la liberté les excès dirigés plutôt contre elle que pour elle, et chercher en elle-même les moyens de les combattre.

Mais chercher dans le découragement, dans l'abstention de toute réforme...

A droite, — M. de Montalembert n'a pas dit cela.

M. O. Barrot, — Oh ! j'ai eu soin de le dire, et je crois pouvoir affirmer que cela n'est ni dans le sentiment, ni dans la pensée de l'honorable M. de Montalembert. Je le crois trop ami de la liberté, et il a puisé dans cet amour de la liberté de trop nobles inspirations et un trop beau talent pour ne pas toujours rester fidèle à sa sainte cause. (Marques d'approbation.)

On peut différer sur la mesure de libertés que peut comporter l'état de civilisation d'un pays. C'est précisément sur ce point que nous différons avec la cour de Gaète ainsi qu'avec l'honorable M. de Montalembert.

M. le ministre entre ensuite dans quelques détails qu'il nous est impossible de suivre, sur les négociations diplomatiques poursuivies avec le Pape par nos agents. Il en résulte que la base des négociations de la France est non pas l'établissement d'un gouvernement constitutionnel absolu mais la demande du vote du budget par une junte élue par les conseils municipaux et provinciaux.

Permettez-moi de le dire ici, continue M. le ministre, plutôt pour obéir à une conviction et dans un intérêt scientifique qu'en vue d'une application immédiate, je suis de l'avis de M. Rossi contre M. de Montalembert, et je crois que, s'il est un pays pour lequel soit fait le gouvernement constitutionnel, c'est celui qui met le chef de l'Etat en dehors des passions.

Je dis, et c'est sur ce point que je fonde surtout nos espérances, je dis que l'attribution du vote de l'impôt à cette junte est une chose qui n'est pas téméraire ; ce qui est téméraire, c'est ce qu'on veut faire : c'est de donner un droit sans la responsabilité, c'est de donner à une junte le droit de discuter, de féliciter même un impôt sans lui imposer la responsabilité du vote.

Maintenant, quels sont les moyens ? J'ai beaucoup écouté les orateurs, et c'est sur ce point que j'aurais voulu les voir s'expliquer catégoriquement. Car nous en sommes venus là... au précis de la question, au positif. Eh bien, je ne crains pas de déclarer, au nom du président de la République et du Ministère, qu'il n'est jamais entré dans notre pensée de faire violence à Pie IX. (Sensation.)

A gauche, — Vous désavouez la lettre !

A droite, — Est-ce que la lettre parle de violence ?

M. O. Barrot, — A ceux qui prétendraient faire sortir de la lettre du président de la République cette menace de violence, je suis autorisé à donner le plus éclatant démenti. (Vive approbation.)

Nous ne voulons employer qu'une influence naturelle et légitime, qui nous est donnée par nos sympathies pour le Saint-Siège, par les dangers que nous avons courus, par les services que nous lui avons rendus. Nous faisons un appel solennel aux propres sentiments du Pape, à son intérêt, à son avenir.

Y a-t-il donc autre chose à faire ? Je n'ai pas entendu un seul orateur formuler un moyen qui fut acceptable. Des menaces ! mais quand on fait des menaces, il faut pouvoir les réaliser. Quand on fait des menaces vaines et stériles, ou est un lâche. Très bien !

M. Parfait, — Et la lettre du Président.

A droite, — A la tribune, citoyen Parfait.

M. O. Barrot, — Quelle lettre ?

A gauche, — Celle qui circule...

Autres voix, — Non ! non ! la première, d'abord.

M. O. Barrot montre un papier qu'il a devant lui, puis dit : J'ai lu dans la première lettre du Président un appel aux sen-

(Rumeurs.)

M. O. Barrot, — L'hon. M. Montalembert a rappelé l'histoire ; mais il y d'autres enseignements que ceux qu'il en a tirés qu'on peut en faire sortir et qui profiteraient à tout le monde. (Nouvelle interruption.)

Chaque phrase prononcée par le ministre est interrompue, et souvent couverte par les cris : La lettre ! la lettre ! que plusieurs membres de la gauche ne cessent de proférer.

M. O. Barrot, — Messieurs, il faut que l'indépendance du Saint-Père soit sérieusement établie, qu'elle le soit dans des conditions sérieuses, et, pour cela, il faut placer son gouvernement dans des conditions telles qu'il n'y ait pas une agitation permanente à côté du Saint-Siège. (Approbation.)

Mais pour cela, qu'avons nous eu à faire ? Nous avons exercé simplement notre droit du conseil ; il n'en a pas fallu davantage, et dans ces conseils il n'y en a rien eu qui n'ait été accepté.

C'est encore ce droit que nous exerçons lorsque nous demandons quelles seront les conditions de la stabilité.

Et, Messieurs, cela ne veut certainement pas dire que ces conditions ne peuvent être résolues que par la servitude du peuple romain.

Permettez-moi de sortir de la réserve imposée au ministre, permettez-moi d'épancher mon âme... (Rires ironiques à gauche. — Interruption.)

Pour que la Papauté soit indépendante, que faut-il ? Elle ne peut l'être que par la réunion du temporel et du spirituel ; il faut donc que cette réunion soit sérieuse, réelle. Mais cela ne peut empêcher la distinction entre l'un et l'autre de ces pouvoirs.

Est-il nécessaire pour cela qu'il y ait des tribunaux qui confessent à la fois le crime et le péché.

Est-il nécessaire que la population romaine ait pour juges des hommes qui, par leur ministère, vivent dans une autre sphère, et sont, pour ainsi dire, dans la patrie céleste ?

Non, cela n'est pas nécessaire, et Pie IX l'a déclaré lui-même ; il a promis que l'organisation judiciaire serait révisée.

Et quand au Code Napoléon, dont il a été parlé, c'est ce Code que le Saint-Père, dans un entretien avec M. Corcelles, annonçait formellement avoir l'intention d'établir, sauf les modifications que vous comprendrez parfaitement. (Hilarité.)

Voici, à ce propos, une lettre dans laquelle M. de Corcelles rendait compte de cet entretien au Gouvernement. M. de Corcelles écrivait :

Le Saint-Père a promis. Il me disait : Vous autres Français, vous êtes toujours pressés, vous voulez aller vite ; nous autres, Italiens, nous prenons notre temps, mais il ne faut pas vous en effrayer. Tenez, j'ai une bonne nouvelle à vous apprendre : j'ai voulu faire quelque chose pour être agréable à la France.

" J'ai dit hier qu'il fallait simplement prendre pour modèle le malheur de tous, le Code Napoléon. Seulement, nous aurons quelques changements à y apporter pour mettre en harmonie avec nos institutions et nos mœurs ces grandes et belles pages." (Sensation profonde.)

A gauche, — La lettre ! la lettre !

A droite, — Cela devient puéril.

Voix. — Et indécemment.

(A Continuer.)

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.



Le trône, chancelle...

tutions républicaines, le peuple Canadien à résolu d'échanger la constitution la plus libre dont une colonie ait jamais joui, pour l'honneur ambigü de devenir une partie infime d'une grande confédération, qu'il comprend bien que la conduite du peuple anglais sera guidée par les seuls motifs de prudence et d'intérêt. S'il pense pouvoir se passer du Canada, alors seulement ils abandonnera le Canada, il n'abandonnera pas un pouce de terre ou de mer dont la possession serait nécessaire à l'importance commerciale et maritime de la Grande-Bretagne, comme la Nouvelle-Ecosse, le cap Breton etc."

(Extrait du *Wilmer and Smith European Times*.)

" Le Canada a souffert sérieusement par suite des changements de notre politique commerciale et nous ne sommes pas étonnés du tout qu'il désire s'affranchir des restrictions et des embarras qui retardent ses progrès. Le manifeste de Montréal, tout en faisant sensation ici n'a créé aucune irritation. Il a créé un sentiment de regret pénible, le même sentiment qu'éprouve une mère lors du mariage d'une fille chérie, qui abandonne le toit paternel, pour rentrer sur la mer, orageuse du monde. Si la majorité des Canadiens désire réellement l'annexion, que ce désir soit promptement et explicitement exprimé et l'Angleterre se rendra à ce désir."

(Extrait du *London Illustrated News*.)

" Les arguments de ce manifeste sont d'un très grand poids et si les hommes d'Etat de ce pays croyaient que ce fussent là des sentiments de la majorité des Canadiens, il y a peu de doute qu'ils consentiraient à l'annexion, qui dans ce cas pourrait tôt ou tard être effectuée malgré eux. L'indépendance de ces colonies est une question de temps et nous ferons bien si nous sommes assez sages, de choisir ce temps quand il sera venu et de nous réconcilier paisiblement avec ce qui est inévitable."

" Quand elles ne seront plus nos colonies, elles peuvent être nos meilleurs amis, continuer à recevoir le surplus de nos populations et plus qu'à présent consumer nos manufactures et encourager notre commerce. Etre privé du Canada par la force et par la connivence des Etats-Unis serait vraiment humiliant pour nous ; mais l'abandonner volontairement serait un petit sacrifice. " Nous ne savons pas même si ce ne serait pas un gain."

(Extrait du *London Morning Chronicle*.)

" Le manifeste des annexionnistes de Montréal est vraiment un document curieux. L'idée de démembrer un grand empire " amiablement et paisiblement " et d'effectuer une révolution sans autres sentiments que ceux du respect et du bon vouloir envers les autorités existantes, a quelque chose de gravement ironique, que, nonobstant notre expérience Irlandaise en fait de sédition loyale et de trahison paisible et constitutionnelle, nous ne voulons pas attribuer à ceux qui ont signé le manifeste de Montréal. Nous ne croyons pas qu'ils aient considéré sérieusement ce qu'ils demandent. Parce que quoique ce ne soit pas la première fois que la Grande-Bretagne ait été poliment requise de mettre en pièce son empire pour encourager les manufactures domestiques d'une province, nous avons toujours considéré la tactique d'O'Connell et de Conciliation Hall comme quelque chose de purement exceptionnel. La proposition extrêmement impertinente des 325 signataires de l'adresse en question, afin d'obtenir la permission de changer leur allégeance " amiablement " et d'obtenir par là une protection pour des intérêts manufacturiers qui n'existent pas, est une absurdité si grossière et si patente que nous en accusons plutôt ceux qui ont écrit l'adresse que ceux qui ostensiblement l'ont signée et sanctionnée plusieurs probablement sans la lire."

" Ce mouvement peut cependant être

reçu de nos ancêtres et moi pour un, " je suis déterminé à le maintenir intacte pour toujours."

Nous apprenons avec plaisir que M. Duval, avocat de cette ville, a accepté la place de Juge de la Cour Supérieure du District de Québec. Comme les nominations sont maintenant au complet, il est probable que la proclamation requise pour donner effet à la nouvelle loi de judicature, va sortir sous peu de jours.

GARDE DES PRISONS. — Le commandant des forces a adressé une circulaire aux Sheriffs, les informant que par la suite, les prisons ne seraient plus gardées par les militaires. L'autorité civile aura à se procurer une garde armée, si elle veut se procurer les fuites ou désertions, et les désordres surtout dans des temps d'agitation, et d'incarcération pour cause politique. Pour notre part nous espérons que les hommes qui pourraient remplir ce devoir, le feront avec fidélité et énergie ; et qu'il s'en trouvera dans toutes les classes de notre société qui aimeraient, par l'exercice des fonctions de cette charge, à procurer à leurs familles une existence assurée par le gain journalier que donnerait cette situation. Les dépenses seront supportées par le gouvernement provincial.

Jacques Crémazie, écuyer, avocat, nommé cet été par le gouvernement pour arranger les nombreuses difficultés qui ont surgi dans le Sagenay de l'occupation des terres par les squatters, est arrivé ici depuis lundi dernier, après une absence de deux mois et demi. Ce monsieur est occupé à préparer son rapport à l'exécutif.

L'HON. D. DALY. — Ce monsieur ayant obtenu une situation en Angleterre, (ce qu'il considère une compensation nécessaire pour la perte de sa place dans cette colonie) a adressé une lettre à ses électeurs du comté de Mégantic, par laquelle il les informe qu'ayant accepté par nécessité une place en Angleterre, il cesse d'être leur représentant dans le parlement provincial. Il les remercie pour l'honneur qu'il a reçu d'eux. Si M. Daly tombe dans la catégorie de ceux qui perdent leur mandat par l'acceptation d'un office rétribué, on doit s'attendre à une élection prochaine pour ce comté.

Nous avons reçu l'Album de la Minerve pour le mois d'octobre. Nos remerciements à qui de droit.

Une enquête a été tenue, lundi dernier, à St. Laurent, district de Montréal, sur le corps d'une femme âgée d'environ 60 ans. Il paraît d'après le verdict, que cette malheureuse femme atteinte d'aliénation, s'est fait mourir en se jetant dans un puits plein d'eau.

Un incendie a eu lieu cette nuit, vers deux heures, au Cap-Blanc. Cinq maisons ont été détruites.

UN ENFANT PRÉCOCE. — Un meurtre horrible vient d'être commis dans le township Emily district de Colborne, par un enfant de 10 à 12 ans. La victime est une petite fille de 5 à 6 ans. Le petit misérable l'entraîna dans un champ et là, il lui asséna 10 à 12 coups sur la tête avec une pioche. De retour à la maison, on lui demanda ce qu'était devenu la petite fille, il répondit qu'elle avait été emportée dans les bois par un ours. On fit des perquisitions, et le corps fut retrouvé enterré au pied d'un arbre, et la fosse était si bien recouverte, qu'on ne l'aurait peut-être pas aperçue, si ce n'avait été qu'une coïncidence.

tout ce que contient la lettre, et que c'est... chose extrêmement bête dans le projet de... qui avait été laissée à la surface. Interro-

de n'avoir pas racheté de suite, avec un coffre vide, toutes les dépenses iniquités des tories. C'est cela que le Courrier aurait appelé prendre le bouf par les cornes et régler honnêtement et justement avec les sauvages.

Ces troubles, d'ailleurs, avaient été annoncés d'avance. Quand les chefs sont venus faire leur réclamation durant la dernière session, ils ne se sont pas gênés de dire qu'il y aurait des difficultés prochainement. Il se trouve quelques blancs au milieu d'eux, c'est sans doute de ses gens toujours avides de troubles et toujours contents de trouver moyen de susciter des difficultés au gouvernement. Ils ont su profiter du caractère irascible des sauvages. Ils auront probablement leur récompense. —Minerve.

La lettre de M. John Jeffrey au prochain numéro.

PAR ENCAN

Sera vendu au Quai du Palais, MERCREDI prochain, 28 courant, à DEUX heures P. M.

La Goëlette PACIFIC, de 63 tonneaux, (nouveau jaugeage), avec toutes ses Manœuvres, Voiles, Agrès et Appareils. Conditions libérales.

W. D. DUPONT, Québec, 26 nov. 1849. E. C.

ATTENTION !!

Le Soussigné ayant obtenu des Autorités Ecclésiastiques le droit exclusif de publier le Calendrier Ecclésiastique de Québec, avec la Rubrique de l'Eglise, et ayant déposé suivant la loi, copie de son Calendrier dans les bureaux du Régistrateur Provincial, donne avis qu'il a obtenu un privilège pour l'impression de ce Calendrier, et que quiconque copiera ou imprimera un Calendrier ou Almanach, avec la Rubrique latine pour les célébrations religieuses de l'Eglise, sera poursuivi aux rigueurs de la loi, comme contrefacteur.

STANISLAS DRAPEAU. Québec, 23 Nov. 1849.

COURS DE CHIMIE.

LA demande de plusieurs étudiants en médecine et autres personnes, le soussigné donnera chez lui un COURS DE CHIMIE étendu et accompagné d'un grand nombre d'expériences intéressantes. Le cours commencera le 1er Décembre. Ceux qui desireront y assister sont priés de s'adresser à lui au plutôt pour connaître les conditions.

N. AUBIN. No. 11 rue Lamontagne. Québec, le 23 Novembre 1849.



DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.

En conséquence de la translation du siège du Gouvernement à Toronto, avis public est par le présent donné que toutes communications destinées à ce département de la part de personnes résidentes dans le Haut-Canada, devront ci-après être adressées au Commissaire des Terres de la Couronne, Toronto.

Les communications des personnes résidentes dans le Bas-Canada, devront être adressées à L'Assistant-Commissaire des terres de la Couronne, Montréal. 9 novembre, 1849.

EMPLACEMENTS et Maisons à vendre, T. A. PARANT, jr. Québec, 14 juin 1849.

M. PATRY architecte, demeure maintenant rue Desfossez, St. Roch, vis-à-vis le magasin de meubles de M. T. Larivière. Québec 29 Oct. 1849.

A Vendre ou à louer.

Un superbe emplacement, situé sur les Glacis, du côté sud de la Rue St. Jean, adjoignant aux terrasses du gouvernement. Les personnes qui desireront acheter ou le louer pour y bâtir devront s'adresser à ce bureau. Québec, 19 sept. 1849.

Articles de Fantaisies.

Les Soussignés ont reçu par le Douglas de Londres, un assortiment considérable d'Articles de Goût se composant de Porte-monnaie en Nacre de Perle incrustés en argent, Ditto en Papier mâché, Souvenirs en Nacre de perle ciselés sur fond de velours, Bourses mécaniques, objets en Albâtre, Eventails riches, Bracelets, Agrafes, Livres de Prières richement reliés en velours, &c., &c.

J. & O. GREMAZIE. Québec, 4 juin 1849.

G. TALBOT.

Avocat, établi son bureau au No. 63 Rue St. Louis, 1^{re} Ville de Québec, 5e porte de la Cour. — 1^{er} mai, 1849.

W. LECHÉMINANT,

No. 4.

RUE LA FABRIQUE, HAUTE-VILLE

QUESTIONS

VIENT de recevoir et offre en vente un petit lot de BEURRE des Townships, d'une qualité supérieure.

AUSSI.

Chandelles américaines de Blanc-de-baleine. do. de Belmont do. do. de Stearic do.

Huile d'Olive et Lampions. Québec, 29 Oct. 1849.

A LOUER.

PLUSIEURS appartements dans le haut d'une maison à deux étages, située rue et faubourg St. Vallier.

AUSSI.

Le bas de cette maison, ayant été occupé jusqu'à ces jours derniers comme magasin de grains. Cette maison est située dans le plus beau poste possible pour le commerce. S'adresser au bureau de ce journal. Québec, 19 sept. 1849.

MARTIN RAY,

Au pied de l'escalier de la Basse-ville, est nommé

AGENT

des EAUX de PLANTAGÈNE. C'est le seul dépôt dans Québec.

Québec 28 sept. 1849.

Dr. GIROUX,

APOTHECAIRE,

à transporté son Établissement

2, RUE LA FABRIQUE vis-à-vis le Magasin de M. Boisseau,

Frères du Marché de la Haute-Ville, QUÉBEC.

EDUCATION.

LES SŒURS de la CONGREGATION DE L'ÉTABLISSEMENT DE ST. ROCH DE QUÉBEC,

SONT heureuses de pouvoir annoncer au public que le prix de la pension des élèves a été réduit à 213 1/2\$, par année, payable d'avance par trimestre. Dens-pension 25 10s. Piano 25 10s.

Le cours d'instruction embrasse les langues Française et Anglaise, la Grammaire, l'Écriture, l'Arithmétique, la Géographie et l'Usage des Globes, l'Histoire ancienne et moderne, la Rhétorique, la Botanique, la Musique vocale et instrumentale, le Dessin, la Peinture, la Couture et la Broderie.

Les vacances commencent vers le 15 Août et finissent à la mi-Septembre; elles sont précédées d'un examen général et de la distribution des prix. Les parents qui desireront que l'établissement fournisse à leurs enfants les livres ou les articles nécessaires à la Broderie et au Dessin doivent remettre d'avance entre les mains de la Directrice des fonds et effet.

Les vacances commencent vers le 15 Août et finissent à la mi-Septembre; elles sont précédées d'un examen général et de la distribution des prix. Les parents qui desireront que l'établissement fournisse à leurs enfants les livres ou les articles nécessaires à la Broderie et au Dessin doivent remettre d'avance entre les mains de la Directrice des fonds et effet.

Le 12 Octobre, 1849.

VIN et PILLULES DES BOIS du

DR. HALSEY.

Possèdent une saveur amère agréable, et égale à celle d'un bon vin de Porto.

UNE PIASTRE la Bouteille de Pinte. Le contenu d'une seule bouteille dure plus longtemps et produit dix fois plus d'effet qu'aucun autre remède en usage.

D'excellents chimistes ont très bien reconnu, que presque toutes les plantes végétales dans leur état naturel, ont des propriétés différentes, et que souvent ces propriétés sont d'une nature toute opposée. Par la méthode habituellement employée pour préparer les médecines, (qui est l'ébullition,) on est exposée à perdre par l'évaporation une partie des propriétés médicinales, et de plus à produire un mélange inutile ou presque sans effet, en faisant bouillir ensemble les parties saines et nuisibles des plantes.

Il n'en est pas ainsi DU VIN DES BOIS. Cet article n'est pas préparé par l'ébullition et ne contient ni mélasse, ni réglisse, ni aucune espèce de sirop. Mais c'est le vin pur, extrait des plantes le plus remarquables du pays, et des principales plantes exotiques du monde connu, y compris le CERISIER SAUVAGE et la SALSE-PARELL, au moyen d'un admirable appareil chimique, qui sépare les propriétés vraiment médicinales, de celles qui sont inutiles et retient seulement celles qui sont en harmonie avec le principe vital et l'organisation humaine.

Le Vin des Bois est une médecine inappréciable pour les femmes: il est surtout fortement recommandé contre ces infirmités auxquelles les femmes de constitution délicate sont si sujettes.

GRANDE MÉDECINE POUR LE PRINTEMPS ET POUR L'ÉTÉ: il a la propriété de rétablir ces indispensables évacuations par les pores et la peau, nommées TRANSPARATION INSENSIBLES et de procurer un SANG PUR, première condition d'une bonne santé. Dans les endroits où l'on connaît le VIN DES BOIS, bon nombre d'individus ont cout-

me de s'en procurer deux ou trois bouteilles, d'autres une demi douzaine, vers le printemps, pour l'employer dans leur famille comme remède purificateur et fortifiant afin de se préserver de maladies pendant les chaleurs et durant les temps où l'on y est le plus sujet.

Son action sur le sang est tellement marquée, qu'il guérit toutes les ERUPTIONS, CUTANÉES, les SCROFULES; les DARTRES RONGEANTES et les ERISYPELES, sans qu'il en reste la moindre trace.

Presque toutes les infirmités sont accompagnées d'un état malade de l'estomac, des entrailles et des organes sécréteurs. Il est de toute importance que les fonctions de ces organes aient leur cours, et que la bile et les matières morbides disparaissent de l'estomac, pour que LE VIN DES BOIS agisse plus fortement, et puisse produire ainsi ses résultats importants. Comme il est absolument nécessaire, avant de commencer à prendre du vin, de préparer le corps à en subir tout l'action, à cet effet, il est absolument nécessaire, dans plusieurs maladies, de prendre une ou deux doses.

DES PILLULES GOMMÉES OU SUCRÉES DU Dr. HALSEY,

L'action de ces pilules s'harmonie avec celle du vin. Elles fortifient les fonctions sécrétoires. Les Pilules des Bois ont les mêmes propriétés que le vin; elles forment un purgatif puissant, agréable et végétal.

Ces grands effets purificateurs et fortifiants du Vin et des pilules des Bois s'exercent encore sur bien d'autres maladies que celles qui ont été sus-mentionnées.

GUÉRISON D'UN CAS SINGULIER DE DÉBILITÉ NERVEUSE.

Philadelphie, 7 sept. 1848.

Dr. G. W. Halsey,

Je certifie que ma femme a été guérie d'une terrible maladie nerveuse, dont elle était atteinte depuis cinq ans. Elle était quelquefois si difficile à gouverner, que nous croyions qu'elle devenait folle. Souvent elle s'éveillait en criant au milieu de la nuit dans des transes et des crises fâcheuses, couverte de sueur et entièrement épuisée de faiblesse. Elle avait perdu presque toutes ses forces, et elle tremblait continuellement qu'il ne lui arrivât quelque grand malheur.

Elle resta dans ce déplorable état jusqu'au mois de juillet, où je lui procurai une bouteille de votre Vin des Bois et une boîte de vos PILLULES. Nous trouvâmes que cela lui était d'un grand secours; j'en fis acheter encore trois bouteilles, et elle n'a pas discontinué d'en prendre jusqu'à aujourd'hui, quoiqu'elle se trouve maintenant si parfaitement bien, que son état n'en requiert pas un plus long usage. Elle est persuadée que votre excellente préparation lui a sauvé la vie.

Je suis, etc., JOSEPH C. PAULDING.

Je connais très bien la famille de M. J. C. Paulding et je sais que Madame Paulding a été tourmentée par des souffrances d'esprit et de corps pendant plusieurs années, et qu'elle se porte bien maintenant grâce à la médecine du Dr. Halsey.

A. L. BARNES, D. D.

DÉBILITÉ COMPLETE, MAIGREUR, CONSUMPTION DU CORPS.

Ces infirmités sont quelques fois caractérisées par affaiblissement, et un entier épuisement de forces après un exercice, sans que l'appétit diminue. Chez d'autres individus, nous avons eu l'occasion d'en constater plus de mille applications par des personnes atteintes de ce genre de débilité. Chacune a recouvré la santé par l'usage qu'il a fait de cette médecine, comme nous l'avons su ensuite. Plusieurs étaient atteintes de palpitation de cœur, de dépression d'esprit et d'une grande débilité. Les personnes faibles de cette catégorie sont plus sujettes à succomber (si elles sont atteintes sévèrement) par ce que leur corps ne peut supporter toute la force de la maladie.

Beaucoup de malheureux atteints de ces fâcheuses maladies doivent leur guérison au vin des bois. Pendant les derniers mois, nous avons eu l'occasion d'en constater plus de mille applications par des personnes atteintes de ce genre de débilité. Chacune a recouvré la santé par l'usage qu'il a fait de cette médecine, comme nous l'avons su ensuite. Plusieurs étaient atteintes de palpitation de cœur, de dépression d'esprit et d'une grande débilité. Les personnes faibles de cette catégorie sont plus sujettes à succomber (si elles sont atteintes sévèrement) par ce que leur corps ne peut supporter toute la force de la maladie.

INFIRMITÉS PRINTANIÈRES.

Au commencement des chaleurs plusieurs personnes sont atteintes de maux de tête, d'une faiblesse fiévreuse, et de manque d'appétit. Pendant l'hiver le sang s'épaissit et se charge de matières impures. La poitrine est surchargée de bile; les pores de la peau se rétrécissent, et tous ces accidents donnent cours aux infirmités sus-mentionnées. La transition du froid au chaud exige un changement parallèle dans les fluides du corps et une libre exhalation par les pores. Le Vin et les PILLULES DU Dr. Halsey rendent la nature capable de subir ces vicissitudes de saison. Une ou deux doses de PILLULES et l'emploi d'une seule bouteille guérissent ces infirmités, et donnent encore au système la force de résister à l'invasion de la maladie pendant l'été, et les temps insalubres.

Agents à Montréal: DR. PICAULD, W. LYMAN Co. JOHN KINAN et P. NOURRIE Trois-Rivières. Québec J. MUSSON. Dr. MOREAU St. Jenn.

Maintenant en débarquement, et a vend par le soussigné.

HUILE DE LIN double bouillie, BRIQUES A FEU marquée "curr." GENEVIEVE de "DeeKuypers" CHARBON de Smith double criblé. C. E. LEVEY et Cie. Québec, 2 juillet 1849.

SOMMAIRE DES LECTURES AU SALON.

RELIGION.

Influence de la civilisation chrétienne en Orient. Le culte de Marie. Les scandales de Paris. De l'Écriture Sainte. De l'existence de Dieu. Le dimanche en Angleterre et en France.

POLEMIQUE.

Considérations sur l'état général du protestantisme. Un Sermon de Diderot. Des associations religieuses. L'athéisme allemand et le socialisme français. L'Éloge de Voltaire mis au concours par l'Académie française.

LEGENDES.

St. François Xavier, St. François de Sales,

ÉTUDES CONTEMPORAINES.

Marie Nicolas Fournier, de la Condamine, évêque de Montpellier. Hippolyte Violent. La maison de l'Espion. Le Cardinal Maury. Etat religieux du monde, La logique et les faits sur les maximes gallicanes, Éloge de Charles Nodier. De l'état et de l'avenir de la musique et de son influence sur les mœurs du peuple.

ÉTUDES PHILOSOPHIQUES.

De l'impossibilité du hasard dans les choses de ce monde, Roger Bacon, Le peuple,

ÉTUDES POLITIQUES.

Essais d'histoire parlementaire de la Grande Bretagne, — William Pitt, La Jeune Irlande et la dernière agitation irlandaise. Les Polonais dans la Révolution européenne,

ÉTUDES D'ÉCONOMIE SOCIALE.

Des Hospices, Conseils d'un grand père pour l'éducation de ses petits-fils, Des caisses d'épargne,

VOYAGES.

Scènes de voyages dans l'Amérique du sud, Voyage du père Marquette au Mississippi, Voyages et recherches en Egypte. Voyage archéologique à Ninive,

ÉTUDES SUR LE MOYEN-ÂGE.

Excursion en Bourgogne, Études sur l'Égypte ancienne.

LITTÉRATURE.

Un drame de la Chouannerie; épisode de 1794. La cloche du marchand. Un rêve de l'impératrice Joséphine. La cathédrale de Cologne. Le souterrain de Neauffles. Esther.

La Mer et le Désert ou les Missionnaires en Amérique. Une campagne d'hiver, souvenirs de la vie militaire en Afrique.

La leçon d'une sœur. Les bains de Lavey-Landais. Tableaux Bibliques. L'Espérance. Une nuit au calvaire. Le plus malheureux. Fragment d'un voyage autour du monde. L'installation d'un curé. Le départ d'un curé. Le Sabat Mater de Pergolèze. La conque du trépassé. Chambord. Aux Enfants.

La raité des Enfants.—dialogue. L'Eglise de la Madelaine. Le chien invalide. Une tempête d'eau douce. La vallée des morts. Esto.—1793. Le Fauteuil de Molière à Pézinas. Richard Cromwell. Le franc higre. Le Prétrophebe de la fertés-sous-Jouarre. La vocation. Une lecture de Roman. Un amateur. Le dernier duc de Normandie. La baye-des-trépassés, Abélard,

Toi qui passas 30 ans dans l'exil, ne reviens pas dans ta patrie, le désespoir t'y attend.

L'ombre d'Éric, L'homme devant l'orange. L'Empereur de la Doctrine chrétienne. Le Jeudi-Saint à St. Louis du Missouri. Cour Divin.

Le député sortant. Une chasse aux nègres-marons. Louis Antoine de France. Une lecture à l'Hotel de Rambouillet. Pèlerinage en Lorraine. Providence. Histoire de Pierre de Lusignan dit le Vortorieux.

L'Église St. Vincent de Paul. L'ogive de Fribourg. La prière du soir par une tempête. Les muses. Les enfants. L'Esprit du mal. Le suicide. Environs de Jérusalem. Gâteau de Rois. Terro! Terre! St. Patrice et l'Irlande. L'arc-en-ciel.

ÉTUDES HISTORIQUES.

Les Steppes de Hongrie, Études physiologiques sur la France, Esquisses dramatiques sur la révolution française, Jean Chouan, Du clergé espagnol, Les livres et les libraires avant l'invention de l'imprimerie, Les œuvres philosophiques du cardinal de Retz, Journées des 2 et 3 Sept. 1792, La Russie et la Serbie, Historiens modernes de la France, Un épisode des massacres de Sept. 1792, La Russie et le Danemark, La Santa-Casa, Le bois des lauriers, La colline des Antici, Notice sur l'Église St. Louis des Invalides, La nuit du 15 Sept. 1843 à Athènes, Les Basiliques de Rome, De l'Orient et des ordres de Chevalier, Strasbourg, Aperçus historiques sur l'établissement de la 3e. Dynastie des Rois de France. Les basiliques patriarcales de Rome, Versailles, Souvenirs de la Trappe.—Les trappistes, De la civilisation de l'Égypte depuis l'établissement des Grecs, sous Psammithichus, jusqu'à la conquête d'Alexandre,

ÉTUDES ARTISTIQUES.

De l'état actuel et des destinés de l'art en France, Les moines artistes, Les moines agriculteurs,

ÉTUDES RELIGIEUSES.

Des établissements d'éducation ecclésiastiques, L'orateur chrétien, Le doigt de Dieu, Les Sermons de M. Lacordaire, par Alex. Thomas, Sur les rapports chrétiens entre les maîtres et les serviteurs. Méditations sociales, religieuses et littéraires, Liberté de l'Église, Espérance d'un catholique, Paris religieux.—Esquisses de mœurs,

ÉTUDES PHILOLOGIQUES.

Études sur l'histoire de l'Éloquence en France,

ÉTUDES SCIENTIFIQUES.

De mouvement des races humaines. Épître d'un mathématicien à un Poète, ou la leçon d'astronomie, Entretiens familiers sur les Sciences, La cathédrale de Strasbourg,

CRITIQUES LITTÉRAIRES.

Des romanciers modernes, De la prétendue infériorité des chrétiens dans les œuvres de l'esprit.

ÉTUDES LITTÉRAIRES.

De roman moderne, et de son influence sur les mœurs, George Sand, Victor Hugo, M. Honoré de Balzac, MM. Alphonse Karr et Jules Janin, Sainte Beuve, Charles Nodier,

ÉTUDES MORALES.

Le philanthrope, L'homme pirogue,

MELANGES HISTORIQUE.

De l'origine et de l'utilité des ordres religieux et militaires au moyen-âge. Notice sur le temple et l'hospice du Mont-Carmel, Monsieur Vincent, L'Exilé, Marius chez les Druides, Des Maronites et des principales populations du Liban,

CRITIQUES RELIGIEUSES.

L'Université jugée par elle-même, Le monopole destructeur de la religion et des lois, De la situation religieuse.

BIOGRAPHIES.

L'abbé Lacordaire.—L'abbé de Ravnigan, —M. de Chateaubriand.—M. Berryer,—Alp. de Lamartine,—Montalembert,—Mgr Affre.—O. Barrot.—Sir Robert Peel,—Lord Brougham,—Le gén. Cavaignac,—Benj. Franklin,—Washington,—Abd-el-Kader

